

## Assistance aux communes du Pays Bassin Albertvillois à la mise en place d'une politique de gestion de crise et de communication (en cours)

Le Syndicat Arlysère, porteur du Pays Bassin Albertvillois, s'est engagé dans une politique d'assistance aux communes à la mise en place de dispositifs de gestion des risques. Ces actions ont été motivées presque exclusivement par la nécessité pour les élus de se conformer à la réglementation, et non par une sensibilisation particulière des élus au risque. La totalité du Pays est concernée par le risque d'inondation.

### § CARACTERISTIQUES DE LA DEMARCHE

#### Objectifs

Donner les moyens aux communes du Pays du Bassin Albertvillois de se mettre en conformité avec la réglementation en matière de gestion des risques (PCS et DICRIM) et d'améliorer le système d'alerte local.

#### Origine

Volonté des élus du Pays.

#### Cadre de la démarche

Contrat territorial de Pays 2007 et le PAPI de la Tarentaise (pour le système d'alerte).

#### Cibles

Les 31 communes du Pays, particulièrement les 27 communes ayant l'obligation d'élaborer leur PCS et leur DICRIM.

#### Gouvernance

Porteur du projet : Syndicat Arlysère.

Acteurs financiers : notamment le Conseil Général, le PAPI de la Tarentaise, les communes (pour les frais de fonctionnement du système d'alerte).

Acteurs techniques : Syndicat Arlysère, partenariat avec la RTM, la DDE, le Conseil Général et le SDIS.

#### Financement

Budget :           Système d'alerte : 45 000 euros HT + 5 000 euros par an de frais de fonctionnement  
                          PCS et DICRIM : 50 000 euros pour 2007.

Financeurs : N.C.

## § DEROULEMENT

### 1. Système d'alerte rapide

Objectifs : face à la mauvaise connaissance des signaux diffusés par les sirènes en cas d'alerte, volonté de mettre en place un dispositif d'alerte.

Pilotage :        Structure porteuse : syndicat Arlysère  
                         Maître d'œuvre : bureau d'étude

Déroulement prévu :

- Système d'alerte :
  - o Lancement d'un appel d'offres en août 2007. Un bureau d'étude ayant déjà réalisé ce type de système a été choisi.
  - o Intégration d'une interface cartographique permettant aux collectivités de lancer une alerte ciblée.
  - o Formation des techniciens des communes au logiciel par le bureau d'étude et le chargé de mission du Syndicat Arlysère.
- Distribution aux communes intéressées de l'ensemble mobile d'alerte (haut parleur à mettre sur les véhicules communaux).

### 2. Réalisation de PCS

Objectifs : répondre aux obligations réglementaires des communes de réaliser leur PCS dans le délai imparti par la circulaire (avant le 15 septembre 2007) sous la forme d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde.

Pilotage :        Structure porteuse : Syndicat Arlysère  
                         Mise en œuvre : communes accompagnées du Chargé de mission du syndicat Arlysère

Déroulement prévu :

- Lancement d'un appel d'offres pour externaliser la démarche. Aucune structure n'ayant correspondu aux attentes du syndicat, la réalisation des PCS sera faite en interne.
- Recueil des données par le chargé de mission (sur l'aléa et les enjeux auprès des communes). Travail de concertation sur la connaissance générale du terrain.
- Validation de la trame du PCS par les services de la Direction Départementale de la Protection Civile. Réalisation du PCS par les communes. Réalisation d'exercices opérationnels afin de tester le document.
- Mise en commun des PCS en vue de la réalisation d'un PCS intercommunal.

### 3. Réalisation de DICRIM synthétiques et sensibilisation

Objectifs : développer une véritable culture du risque sur le territoire.

Pilotage :        Structure porteuse : Syndicat Arlysère  
                         Mise en œuvre : Chargé de mission du syndicat Arlysère

Déroulement prévu :

- Sensibilisation des communes sur la réalisation de ces documents. Proposition de travail.
- Recueil des documents d'informations sur l'état du risque dans les communes et production du document.
- Information de la population sur le DICRIM: distribution aux habitants, mise à disposition dans les mairies, mise sur le site Internet, etc.
- Distribution d'une fiche d'information par le syndicat à l'ensemble des habitants de la commune (qu'ils soient en zone à risque ou pas) contenant :
  - o une sensibilisation aux risques et à la solidarité intercommunale nécessaire en cas de catastrophes,
  - o une demande de renseignements :

- § numéro de téléphone,
- § actions que les personnes sont prêtes à accomplir en cas de catastrophes (aide, hébergement, secours, repas...),
- § moyens spécifiques dont ils disposent pour la gestion de crise (par exemple, une moto — pompe).

## § ÉTAT D'AVANCEMENT

### État d'avancement

Système d'alerte : - sur les 31 communes, 22 ont choisi de mettre en place l'automate d'appel. Il est opérationnel depuis fin 2007. L'interface cartographique vient juste d'être finalisée. Les techniciens ont été formés à la première version du logiciel sans l'interface.

- les systèmes d'alerte mobiles (hauts parleurs) ont été livrés à 29 communes sur 31.

PCS : Sur 28 PCS obligatoires ou volontaires actés, 26 sont achevés, 2 sont en cours de validation. Aucune commune n'a pu tester son PCS par le biais d'un exercice d'entraînement. Le PCS intercommunal n'a pas pu être réalisé.

DICRIM : Sur 28 DICRIM obligatoires ou volontaires, 16 sont réalisés. Seulement la moitié des DICRIM a été distribuée. Les autres ont été laissés à la disposition des habitants en mairie.

### Facteurs de réussite

La présence d'un chargé de mission à plein-temps sur ces questions, les effets d'entraînement de certaines communes en avance sur les élus et les équipes municipales des autres collectivités (les autres ont réalisé et pas nous).

### Difficultés rencontrées

Techniques : dans les communes, manque de moyens humains et manque de connaissance et de maîtrise de l'outil informatique nécessaire à l'utilisation du système d'alerte par téléphone.

Politique : changement des équipes municipales après les élections.

## § PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

PCS : réalisation d'exercices de crise, mise en place d'une coopération intercommunale en matière de gestion de crise (à travers un PCS intercommunal).

DICRIM : achèvement de leur réalisation.

Système d'alerte par téléphone : formation des élus et des techniciens à l'interface cartographique.

Pour plus d'informations

Contactez le CEPRI au 02 38 25 48 13